

95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football



Terre de jeu & d'équilibre

N°718 - ÉDITION DU 28 FEVRIER 2025



ACTUALITÉS COMMISSIONS

- Organisation des Compétitions
- Organisation des compétitions féminines
- Football d'Animation
- Football Animation restreint
- Football Animation Féminine
- Commission FMI



Crédit Mutuel

val
d'oise
le département

EKINSport

COMITE NATIONAL
OLYMPIQUE ET SPORTIF
FRANCAIS
CDOS
VAL-D'OISE

Gourman Dit
RÉCEPTION

CMC
TROPHEES
PARIS - SOCIÉTÉ DE FOOTBALL



Terre de jeu & d'équilibre



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 25 FEVRIER 2025

Présents : Mme Sylvestre- MM. Pézière – Podan Mavounzy – Sénécal- M. Cokgul- M. Macina (Comité)

Absent : M. Truffot.

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES CONCERNANT LES MATCHES NON-JOUES

LA COMMISSION VOUS INFORME QU'EN RAISON DU NOMBRE IMPORTANT DE MATCHES NON-JOUES A CE JOUR ET N'AYANT PLUS DE DISPONIBILITES POUR LES REPORTER A UNE DATE PREVUE PAR LE CALENDRIER POUR LES MATCHES REMIS, NOUS SERONS DANS L'OBLIGATION DE FAIRE JOUER CES MATCHES EN SEMAINE. NOUS VOUS DEMANDONS DE BIEN VOULOIR PRENDRE TOUTES LES DISPOSITIONS NECESSAIRES LORS DE LA REPROGRAMMATION DE CES MATCHES.

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2024/2025)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

RAPPEL

Pour toute demande de dérogation et pour qu'elle soit prise en compte, nous vous rappelons qu'il est obligatoire de mentionner dans votre mail :

La catégorie, la division, la poule, le numéro du match, la date et le ou les matchs concernés.

ATTENTION

Article 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.



**RETOUR COMMISSION DISCIPLINE
DU 28 JANVIER 2025**

Après audition, la commission décide :

Match perdu par pénalité

U14 D4 Poule F

Match n° 28944296 du 25/01/2025

SARCELLES AAS / SURVILLIERS AVENIR

SARCELLES AAS	3 pts	2 buts
SURVILLIERS AVENIR	-1 pt	0 but

COURRIERS DES CLUBS**ERAGNY / NEUVILLE SUR OISE**

Courriel du 18/02/2025

Critérium + 55 ans Poule B.

Match n°28400923

ERAGNY / NEUVILLE SUR OISE

Ce match était prévu le 24/11/2024 et reporté sur une journée intempéries le 23/02/2025

Cette mention a été mise dans le PV de la COC du 03/12/2024

Match perdu par pénalité aux 2 clubs

ACADEMIE FOOTBALL CLUB ERMONT

Courriel du 25/02/2025

Anciens D3 Poule A

Match n°28425172 le 09/02/2025

VAUREAL FCM / AFC ERMONT 35

La Commission confirme sa décision : match perdu par forfait pour ACF Ermont

ACADEMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	35	-1pt	0but
VAUREAL FCM		3pts	5buts

VILLIERS LE BEL

Courriel du 25/02/2025

U14 D1

Match du 01/03/2025

VILLIERS LE BEL ARGENTEUIL RC

La Commission décide match maintenu le 01/03/2025

Cette date est une date officielle pour les reports de match

CERGY

Courriel du 24/02/2025

U16 D3 Poule C

Match n° 28945914 du 23/03/2025

CERGY / BEAUCHAMP

Match à jouer le 20/04/2025

Accord de la COC

Prévenez vos adversaires

SOISY ANDILLY MARGENCY

Courriel du 25/02/2025

Motif évoqué par Eragny : 2 matches sur le même terrain

La Commission a décidé de reprogrammer le match (article 20.2 du RS du DVOF)





OSNY / CROISSY

Courriel du 21/02/2025

La Commission maintient sa décision (match perdu aux 2 clubs) car la réponse du club adversaire n'a jamais été validée

CONFIRMATION DE RESULTAT

SAINT PRIX

CRITERIUM +55 ans Poule A

Match n° 28430531 du 12/01/2025

ST PRIX ES / ERAGNY FC

ES ST PRIX 10 buts

ERAGNY FC 6 buts

MATCHES À JOUER DATES HORAIRES

VIARMES ASNIERES

U18 D3 Poule A

Match n°28947455 du 12/01/2025

VIARMES ASNIERES OL 21 / AUVERS ENNERY FC 21

Match à jouer le 02/03/2025

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

CHAMPAGNE SAUSSERON

U18 D3 Poule A

Match n°28947445 du 23/02/2025

ENT. CHAMPAGNE SAUSSERON 21 / EZANVILLE ECOUEN US 21

Match à jouer le 23/03/2025

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

CHAMPAGNE

Anciens D3 Poule A

Match n°28425122 du 23/02/2025

CHAMPAGNE 95 SFC 32 / VEXIN AS 31

Match à jouer le 20/04/2025

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

FC 2M

Courriel du 21/02/2025

Critérium + 55 ans Poule A

Match n° 28430580 du 16/03/2025

FC 2M / SAINT PRIX

Match à jouer le 23/03/2025

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

GOUSSAINVILLE

Seniors D3 Poule A

Match n°28899008 du 23/02/2025

GOUSSAINVILLE FC 2 / FOSSES FU 1





Match à jouer le 23/03/2025

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

MONTMORENCY

Seniors D4 Poule B

Match n°28435803 du 19/01/2025

MONTMORENCY FC 2 / ST LEU FC 3

Match à jouer le 20/04/2025

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

AUVERS ENNERY

Seniors D4 Poule B

Match n°28899454 du 26/01/2025

AUVERS ENNERY FC 2 / DOMONT FC 1

Match à jouer le 20/04/2025

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

CHAUMONTEL LUZARCHES

Seniors D4 Poule B

Match n°28899483 du 16/02/2025

CHAUMONTEL LUZARCHES 2 / FOSSES FU 2

Match à jouer le 27/04/2025

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

CHAUMONTEL LUZARCHES

Seniors D4 Poule B

Match n°28899459 du 02/02/2025

CHAUMONTEL LUZARCHES 2 / THILLAY VAUD'HERLAND

Match à jouer le 20/04/2025

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

GOUSSAINVILLE

U16 D2 Poule B

Match n°28944947 du 23/02/2025

GOUSSAINVILLE FC 21 / VAUREAL FCM 21

Match à jouer le 23/03/2025

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

FOSSES

Courriel du 24/02/2025

Seniors D3 Poule A

Match n°28899008 du 23/02/2025

GOUSSAINVILLE FC 2 / FOSSES FU

En application de l'article 20.4 du RS du DVOF, le match 28899008 se jouera le 23/03/2025 sur les installations du club FU Fosses (**Inversion de match**)

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires





VIARMES ASNIERES

Criterium + 55 ans
Match n°28430514 du 23/02/2025
VIARMES ASNIERES 40 / ACS CORMEILLAIS 40
Match à jouer le 02/03/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

FONTENAY

Courriel du 25/02/2025
Critérium +45 ans Poule B
Match n°28430993 du 16/03/2025
FONTENAY FC 35 / NEUVILLE SUR OISE AS 35
Match à jouer le 20/04/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

BEAUCHAMP

Courriel du 22/02/2025
Critérium +45 ans Poule B
Match n°28895247 du 26/01/2025
FONTENAY FC 35 / BEAUCHAMP AS 35
Match à jouer le 27/04/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

**MATCH PERDU PAR PENALITE APRÈS
DEUX APPELS DE FEUILLE DE MATCH
ET NON COMMUNICATION DU RÉSULTAT PAR LES DEUX
CLUBS**

SAINT PRIX / ERAGNY

Critérium +55 ans Poule A
Match n° 28430531 du 12/01/2025
SAINT PRIX FC 40 / ERAGNY FC 41

SAINT PRIX FC 40	Amende 52€
ERAGNY FC 41	Amende 52€

1ER APPEL DE FEUILLE DE MATCH

CORMEILLAIS

Critérium + 55 ans Poule A
Match n° 28430574 du 26/01/2025
CORMEILLAIS ACS 40 / VIARMES ASNIERES OL 40

GOUSSAINVILLE

U16 D3 Poule A
Match n° 28945341 du 06/10/2024
GOUSSAINVILLE FC 23 / CORMEILLAIS ACS 23

2EME APPEL DE FEUILLE DE MATCH



**ARNOUVILLE**

U18 D3 Poule B

Match n° 28947623 du 02/02/2025

ARNOUVILLE FAS 21 / MARCOUVILLE CP CITY 21

MONTSOULT BAILLET

U14 D4 Poule E

Match n° 28944031 du 25/01/2025

MONTSOULT BAILLET US 21 / MERY MERIEL FC 22

ANNULATION DE FORFAIT**CERGY PONTOISE**

U16 D3 Poule C

Match n°28945930 du 09/02/2025

MONTMAGNY FC 22 / CERGY PONTOISE FC 24

Annulation du forfait et appel de la feuille de match et remboursement de l'amende de 30€

3EME FORFAIT AVISE SANS AMENDE**CERGY PONTOISE**

Seniors D4 Poule A

CERGY PONTOISE FC 3 / DEUIL ENGHEN FC 2

Match n° 29269345 du 09/02/25

Suite au 3ème forfait de Cergy Pontoise FC 3, forfait général de Cergy Pontoise FC 3 avec une amende de 110€

FORFAIT GENERAL**CERGY PONTOISE**

Seniors D4 Poule A

AMENDE 110€

RETOUR COMMISSION DES FINANCES

Selon l'article 3.6.3 du Règlement Sportif :

La Commission des Finances décide d'appliquer le règlement à savoir : la ou les équipes Seniors (Masculines et Féminines, Libre, Futsal, Entreprise et Loisir) et Séniors Vétérans des clubs débiteurs ci-dessus, seront sanctionnés de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (Championnat et Coupes) programmée après cette date et jusqu'à régularisation de leur situation financière.

D'autres sanctions pourront être prononcées toujours conformément à l'article 3.6.3 du RS du DVOF,

Les mêmes sanctions, en suivant les mêmes règles, peuvent être prononcées, sur demande du D.V.O.F., à l'encontre des clubs qui évoluent en compétitions régionales, et qui ne se sont pas acquittés des sommes dont ils sont redevables envers le D.V.O.F. Les frais liés à la mise en œuvre d'une des sanctions visées ci-dessus sont mis à la charge du club concerné.





- ✚ 16/02 CRITERIUM PLUS DE 45 ANS VAUXOISE / **CORMEILLAIS ACS** MATCH N°28430938
CORMEILLAIS ACS : 1 point de pénalité
- ✚ 23/02 SENIORS D3 CHAMPAGNE SFC / **EAUBONNE CSM** MATCH N°28352925
EAUBONNE CSM : 1 point de pénalité
- ✚ 16/02 SENIORS D4 **PUISEUX 95 FC** / BEAUCHAMP AS MATCH N°28436105
PUISEUX 95 FC : 1 point de pénalité
- ✚ 23/02 ANCIENS D2 **PUISEUX 95 FC** / MONTMAGNY FC MATCH N°28424989
PUISEUX 95 FC : 1 point de pénalité
- ✚ 16/02 CRITERIUM PLUS DE 45 ANS ST PRIX ES / **MONTMORENCY FC** MATCH N°28895552
MONTMORENCY FC : 1 point de pénalité
- ✚ 16/02 SENIORS D4 **MONTMORENCY FC** / ERMONT AS MATCH N°28435885
MONTMORENCY FC : 1 point de pénalité
- ✚ 23/02 ANCIENS D3 **MONTMORENCY FC** / DEUIL ENGHEN FC MATCH N°28425429
MONTMORENCY FC : 1 point de pénalité
- ✚ 23/02 SENIORS D3 **MONTMORENCY FC** / MONTMAGNY FC MATCH N°28435031
MONTMORENCY FC : 1 point de pénalité
- ✚ 23/02 CRITERIUM PLUS DE 45 ANS **MONTMORENCY FC** / THILLAY V. ESM MATCH N°28895475
MONTMORENCY FC : 1 point de pénalité
- ✚ 23/02 SENIORS D1 COSMO TAVERNY / **PERSAN 03 US** MATCH N°28351912
PERSAN 03 US : 1 point de pénalité
- ✚ 23/02 SENIORS D2 **PERSAN 03 US** / GARGES FCM MATCH N°28352268
PERSAN 03 US : 1 point de pénalité
- ✚ 16/02 SENIORS D4 **ENTENTE BEAUMONT MOURS** / ST BRICE FC MATCH N°29269399
ENTENTE BEAUMONT MOURS : 1 point de pénalité
- ✚ 16/02 SENIORS D4 BOUFFEMONT ACF / **ENTENTE BEAUMONT MOURS** MATCH N°28436109
ENTENTE BEAUMONT MOURS : 1 point de pénalité
- ✚ 16/02 ANCIENS D3 GOUSSAINVILLE FC / **ENTENTE BEAUMONT MOURS** MATCH N°28425614
ENTENTE BEAUMONT MOURS : 1 point de pénalité
- ✚ 16/02 CRITERIUM PLUS DE 45 ANS ENT. COURDIMANCHE- MENCUC. / **RC ARGENTEUIL** MATCH N°28895551
RC ARGENTEUIL : 1 point de pénalité

Secrétaire de Séance
M. Sénécal

Président de Séance
Mme Sylvestre





COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS SECTIONS FÉMININES U14F À SENIORS F

RÉUNION du 24 février 2025

Présents : MM. Huart- Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails avant ce jour avant 14h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueuses licenciées - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U14F– U15F] – [U16F – U17F – U18F] – [U19F, U20F et Seniors F]

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF



**TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM**

U15F à 8 : 2x35minutes, pause de 5 à 10mn

U18F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

Séniors F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant match »

RAPPEL AUX CLUBS**Rappel à tous les clubs :**

La feuille de match papier est le support de dépannage que vous devez remplir avec tous les renseignements se rapportant au match (n° de match, lieu...) recto-verso en cas de défaillance technique de la FMI, sans oublier le motif de non-utilisation de la FMI dans la case « réserve d'avant match »

MODIFICATIONS – DATES – HORAIRES - LIEUX**21 février 2025****DOMONT FC 1****Senior F à 8 - groupe A**

Footclub du 31/01/25

Journée 01, match 30120463 du 31/01/2025 à 20h30 contre MERY-MERIEL FC 2

Reportée le 14/02/25

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

15 mars 2025**ST OUEN L'AUMONE AS 1****U18F à 8 - groupe A**

Footclub du 23/01/25

Journée 03, match 30120498 à 15h00 contre Ent BEAUMONT MOURS 1

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

28 mars 2025**CHAUMONTEL-LAZARCHES 1****Senior F à 8 - groupe A**

Footclub du 29/01/25

Journée 01, match 30120464 à 20h30 contre MAGNY EN VEXIN FC 1

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

04 avril 2025**FC2M 2****Senior F à 8 - groupe A**

Footclub du 04/01/25

Journée 05, match 30120475 du 04/04/2025 contre Ent BEAUMONT MOURS 1

Changement de terrain : Stade municipal, rue du port, Mériel





05 avril 2025

FRANCONVILLE FC 1

U15F à 8 - groupe A

Footclub du 23/01/25

Journée 7, match 30120449 à 15h30 contre TAVERNY COSMO 1

Rencontre inversée : Stade Jean Rolland, 112 rues des pommiers Saulniers, Franconville

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH

AMENDES

BEAUCHAMP A.S 1

Senior F poule B

Journée 02, match 30120482 du 08/02/2025 contre AUVERS-ENNERY FC 1

Pas de FMI

Feuille originale reçue :

Feuille de match irrégulière : format de feuille de match, motif de non-utilisation FMI dans réserve d'avant match

Amende 10€





COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 24 FEVRIER 2025

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Bastos
M Doucara – M Joseph – M Sénécal

Assistent : Mme Escroignard (Comité) – M Allard (CTDAP)

Excusés : Mme Nicolle – M Le Nagard – M Rabia

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.





INFORMATION

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmissions de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

COURRIERS DES CLUBS

ARGENTEUIL RC : Mail du 23 02 25

Pris note de votre absence à la convocation du 03/03/025. La commission tient à vous préciser que votre convocation n'a aucun rapport avec celle du club de FRANCONVILLE FC.

BRUYERES BERNES USM : Mail du 20 02 25

Pris note de votre candidature pour l'organisation de la Finale Départementale du Festival Foot U13

BRUYERES BERNES USM : Mail du 20 02 25

Pris note de la fermeture de vos installations du 17/02 au 01/3 par arrêté municipal

CERGY PONTOISE FC : Mail du 25 02 25

Pris note de votre candidature pour l'organisation de la Finale Départementale Challenges U10 & U11

CHAMPAGNE SFC : Mail du 20 02 25

Pris note de la fermeture de vos installations les 22 & 23/02 par arrêté municipal

DEUIL ENGHEN FC : Mail du 20 02 25

Pris note de votre demande concernant l'amende pour non-réception des feuilles de matchs. La commission ne peut malheureusement annuler l'amende car le 1^{er} appel a été notifié dans le PV du 03/02 – le 2^{ème} dans le PV du 10/02 et l'amende dans le PV du 17/02. Le mail pour l'envoi des feuilles de match est daté du 19/02 donc postérieurement aux appels et amende.

ENTENTE BOISSY CHARS : Mail du 19 02 25

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuilles de présence de vos U6/U7. La commission suspend la participation de vos U6/U7 sur les plateaux jusqu'à la fin de saison.

EZANVILLE US : Mail du 18 02 25

Pris note du forfait avisé de vos joueurs U8 & U9 sur plateau du 05/04/25.





FOSES UF : Mail du 20 02 25

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de match du critérium U10 du 15/02/25 contre MONTSOULT BAILLET US. La commission vous rappelle que le forfait de l'équipe visiteuse n'ayant pas été avisé, il vous appartient de faire la FMI le jour même en indiquant « Absence de l'équipe visiteuse » et de la transmettre.

FRETTOISE ES : Mail du 20 02 25

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de match sur critérium U13 du 15/02. La commission reporte la rencontre au 03/05

GARGES FCM : Mail du 20 02 25

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuilles de match

GOUSSAINVILLE FC : Mail du 19 02 25

Pris note de la réception de la feuille de présence réclamée. La commission vous rappelle que ces documents doivent être déposés uniquement dans FAL par les clubs et non envoyés au DVOF.

JOUY FC : Mail du 21 02 25

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de présence de vos joueurs U6/U7

VAUREAL FCM : Mail du 18 02 25

Pris note du souci rencontré avec la FMI sur match de critérium U10 du 15/02/25 contre ST OUEN L'AUMÔNE AS. La commission vous rappelle que le club recevant doit fournir des feuilles de match papier en cas de défaillance de la FMI. Ces dernières doivent impérativement être complétées avant le début des rencontres. Ces consignes ont été rappelées lors des réunions de début de saison. La commission attend les feuilles de matchs papier correspondantes.

AUDITION

Pour le club de **PUISEUX LOUVRES FC**

- Le Président **Absence Excusée**
- Le Responsable de l'École de Foot **Absence Non Excusée**

A la suite des rencontres de critérium U11 du 25/01/25. La Commission regrette l'absence des représentants du Club.

Pour le club de **ETOILE SPORTIVE DU VAL D'OISE**

- Le Président **Absence Excusée**
- Mr BESSOL Houari – Dirigeant

Après audition de la personne présente, la commission décide la suppression de l'engagement de l'équipe U6/U7 pour nombre insuffisant de joueurs.

Pour le club de **GONESSE RC**

- Le Président **Absence Excusée**
- Mr JUTEAU Dan - Le Responsable de l'École de Foot

A la suite de la rencontre de critérium U11 du 18/01/25

Après audition de la personne présente, la commission lui rappelle les conseils d'usage pour la rédaction des feuilles de match papier avant le début des rencontres en cas de défaillance de la FMI.





Pour le club de **GOUSSAINVILLE FC**

- Le Président : **Absence Non Excusée**
- Le Responsable de l'École de Foot : **Absence Non Excusée**

A la suite de la rencontre de critérium U10 du 25/01/25. La Commission regrette l'absence des représentants du Club.

CONVOCATION URGENTE

Lundi 3 Mars 2025 à 19h00

Pour le club de **JOUY FC**

- Mr TRUFFOT - Le Responsable du Centre
- Mr CALHEGAS - Responsable de l'équipe JOUY FC 1

Pour le club de **VILLIERS LE BEL FC**

- Mr LIBALI - Le Responsable de l'équipe VILLIERS LE BEL FC 1

A la suite du Challenge U10 du 08/02/25 – centre n° 7

CONVOCATION

Lundi 10 Mars 2025 à 19h00

Pour le club de **VAUREAL FCM**

- Mr le Responsable de l'École de Foot
- Mr le Responsable de la catégorie U6/U7

Pour le club de **ST OUEN L'AUMÔNE AS**

- Mr le Responsable de la catégorie U6/U7

Suite centre du Plateau U6/U7 du 25/01/25 à ST OUEN AS

MATCHS REMIS AU 3 MAI 2025

CRITERIUM U13

FRETTOISE ES 1 vs VEXIN AS 1 : match n° 53049585

MATCHS REMIS AU 10 MAI 2025

CRITERIUM U10

VEXIN AS 21 & 22 vs ST OUEN L'AUMÔNE AS 21 & 22 : matchs n° 53043381 & 53043426
BOUFFEMONT ACF 21 vs MARLY ES 22 : match n° 30143668

CRITERIUM U11

BOUFFEMONT ACF 1 vs MARLY ES 2 : match n° 30158147





CRITERIUM U13

GAFEPB 1 vs VEXIN AS 1 : match n° 53049606

COUPE DU COMITE U12

3^{ème} Tour du Samedi 8 Mars 2025

Durée des rencontres :

Poule de 4 : 1 x 20 minutes (sans mi-temps)

Poule de 3 : 2 x 15 minutes

Les 2 premiers de chaque centre seront qualifiés pour le 4^{ème} tour prévu le 5 Avril 2025

Les documents concernant l'organisation de ce 3^{ème} tour seront envoyés par mail sur la messagerie officielle des clubs à compter du Mercredi 26 Février 2025

La commission vous rappelle également l'obligation de respecter l'ordre des rencontres

La commission rappelle également aux clubs centres de transmettre tous les documents concernant ce tour du Festival Foot U13 au secrétariat du DVOF au plus tard le Lundi 17 Mars 2025 à 16 heures au plus tard sous peine de sanction.

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas de réclamation ou convocation.

Centre 1	Beauchamp AS	Centre 2	Cergy Pontoise Fc	Centre 3	St Brice Fc	Centre 4	Argenteuil RC
Beauchamp AS 1		Cergy-Pontoise FC 1		St Brice FC 3		Argenteuil RC 1	
Eragny FC 1		Entente SSG 1		St Brice FC 1		Argenteuil RC 4	
Gonesse RC 1		Jouy le Moutier FC 1		Vauréal FCM 1		St Brice FC 2	
Cergy-Pontoise FC 2		Argenteuil FC 1		Franconville FC 1		Garges FCM 1	
Centre	St Ouen AS	Centre 6	Sarcelles AAS	Centre 7	Soisy AM FC	Centre 8	Ecouen FC
Osny FC 2		Bezons USO 1		Montmagny FC 1		Ermont AmS 1	
St Ouen AS 1		Herblay ES 2		Deuil-Engien FC 1		Sarcelles AAS 1	
Cormellais ACS 1		Beaumont-Mours ENT 1		St Ouen AS 2		Ecouen FC 1	
Argenteuil RC 2		Sarcelles AAS 2		Soisy AM FC 1		St Prix ES 1	

FESTIVAL FOOT U13

2^{ème} Tour du Samedi 8 Mars 2025

Durée des rencontres :

Poule de 4 : 1 x 20 minutes (sans mi-temps)





Poule de 3 : 2 x 15 minutes

Le 1^{er} premier de chaque centre sera qualifié pour la Finale du Festival Foot U13 prévue le 5 Avril 2024 (une seule équipe par club maximum)

Les documents concernant l'organisation de ce 3^{ème} tour ont été envoyés par mail sur la messagerie officielle des clubs le Mercredi 20 Février 2025.

[La commission vous rappelle l'obligation de respecter l'ordre des rencontres](#)

[La commission rappelle également aux clubs centres de transmettre tous les documents concernant ce tour du Festival Foot U13 au secrétariat du DVOF au plus tard le Lundi 17 Mars 2025 à 16 heures au plus tard sous peine de sanction.](#)

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas de réclamation ou convocation.

Centre 1 Groslay FC	Centre 2 Franconville FC	Centre 3 Méry-Mériel FC	Centre 4 Sarcelles AAS
Argenteuil FC 1	Bezons USO 2	Herblay ES 2	Beauchamp AS 1
Persan US 1	Osny FC 2	Montigny FC 1	Herblay ES 1
Groslay FC 1	Eragny FC 1	Méry-Mériel FC 1	Sarcelles AAS 2
Ermont AmS 1	Franconville FC 1	Garges FCM 2	Sarcelles AAS 1
Centre 5 Vauréal FCM	Centre 6 Deuil-Enghien FC	Centre 7 St Prix ES	Centre 8 Garges FCM
St Ouen AS 2	Eaubonne Csm 2	Argenteuil RC 2	Ermont AmS 2
Cergy-Pontoise FC 4	Beaumont-Mours ENT 1	St Prix ES 1	Bezons USO 1
Roissy US 1	Cosmo Taverny 2	Jouy le Moutier FC 2	Deuil-Enghien FC 2
Vauréal FCM 1	Deuil-Enghien FC 1	Puiseux-Louvres FC 1	Garges FCM 1
Centre 9 Cergy-Pontoise FC	Centre 10 Osny FC	Centre 11 Cosmo Taverny	Centre 12 St Leu FC
Cergy-Pontoise FC 2	Osny FC 1	Cosmo Taverny 1	St Leu FC 1
Cergy-Pontoise FC 1	Jouy le Moutier FC 1	Eaubonne Csm 1	Soisy AM FC 1
Menucourt AS 1	Entente SSG 4	Neuville AS 1	Bouffémont AC 1
St Brice FC 3	Entente SSG 3	Sarcelles AAS 3	Corneillais ACS 1
Centre 13 Ermont ACF	Centre 14 Entente SSG	Centre 15 St Brice FC	Centre 16 Montmagny FC
Villiers le Bel FC 3	Gafepb 1	Villiers le Bel FC 1	Montmagny FC 1
Argenteuil RC 1	Montmorency FC 1	Survilliers Avenir 1	St Ouen AS 1
Vauréal FCM 2	Entente SSG 1	St Brice FC 1	Pierrelaye FC 1
Ermont ACF 1	Entente SSG 2	St Brice FC 2	Soisy AM FC 2

RESULTATS CHALLENGES U10 & U11

Équipes qualifiées à l'issu du 2^{ème} Tour du Samedi 8 Février 2024

CHALLENGE U10





- Centre n° 1** SARCELLES AAS 3 – CERGY PONTOISE FC 2
- Centre n° 2** CERGY PONTOISE FC 1 – ADAMOIS OL 1
MONTMAGNY FC 2 : Disqualifiée car présence de 3 joueurs ayant participé aux tours précédents avec une autre équipe (Ismaël A. – Aaron C. & Islem Z.)
- Centre n° 3** SOISY AM FC 1 – MONTIGNY FC 1
BELLOY ST MARTIN ASC 1 : Disqualifiée car présence de 3 nouveaux joueurs (Dayane V. – Valentin R. & Ilian B.)
- Centre n° 4** VILLIERS FC 1 – VEXIN AS 1
- Centre n° 5** ST BRICE FC 1 – ST BRICE FC 3
MONTIGNY FC 2 : Disqualifiée car présence de 3 nouveaux joueurs (Nadim A. – Mody B. & Matéo F) + présence d'un U11 (Nadim A.)
- Centre n° 6** PERSAN US 1 – ST PRIX ES 1
ST BRICE FC 2 : Disqualifiée car présence de 7 nouveaux joueurs (Adam L. – Demba F. – Eliot B. Ahmed G ; Michaël T. – Loenn C.& Bakary K.)
- Centre n° 7** ST LEU FC 1 – JOUY FC 1
PUISEUX LOUVRES FC 1 : Forfait non avisé
- Centre n° 8** CORMEILLAIS AXS 2 – MONTMORENCY FC 1
- Centre n° 9** ARGENTEUIL RC 1 – ARGENTEUIL RC 2
- Centre n° 10** ECOUEN FC 1 - DEUIL ENGHEN FC 1
FRANCONVILLE FC 3 : Disqualifiée car présence de 3 nouveaux joueurs (Ysuf C. – Nolan I. & Younes M.)
- Centre n° 11** CERGY PONTOISE FC 1 – CERGY PONTOISE FC 3
- Centre n° 12** COSMO TAVERNY 1 – SARCELLES AAS 2
DEUIL ENGHIN FC 2 : Disqualifiée car présence de 3 nouveaux joueurs (Anas B. – Kais H. & Robin L.)
ROISSY US 1 : Disqualifiée car aucune feuille de présence ni feuille de jonglerie – pas de signature sur feuille récapitulative
- Centre n° 13** OSNY FC 1 – ERMONT AMS 1
VIARMES ASNIERES OL 1 : Disqualifiée car présence de 3 joueurs ayant participé aux tours précédents avec une autre équipe (Soy K. – Ayoub D. & Allan C.)
- Centre n° 14** ENTENTE SSG 1 – OSNY FC 2
ECOUEN FC 2 : Forfait non avisé
- Centre n° 15** ST LEU FC 2 – CHAMPAGNE SFC 1
- Centre n° 16** SARCELLES AAS 2 – HERBLAY ES 2

CHALLENGE U11

- Centre n° 1** SARCELLES AAS 2 – ARGENTEUIL RC 1
- Centre n° 2** CERGY PONTOISE FC 1 – GONESSE RC 2
- Centre n° 3** ERMONT AMS 1 – ENTENTE BEAUMONT MOURS 1





- Centre n° 4** GONESSE RC 1 – ARGENTEUIL RC 2
- Centre n° 5** ST LEU FC 1 – JOUY FC 1
- Centre n° 6** MARLY ES 1 – ST LEU FC 2
- Centre n° 7** ENTENTE BEAUMONT MOURS 1 – DEUIL ENGHIEU FC 1
MENCOURT AS 1 : Disqualifiée car présence de 3 nouveaux joueurs (Adam J. – Josias C. & Alma F.)
- Centre n° 8** GARGES FCM 2 – ST PRIX ES 2
ST BRICE FC 3 : Disqualifiée car présence d'1 joueur non licencié (Zacharia A.) + 3 nouveaux joueurs (Youness A. – Madj M. & Arsène B.)
- Centre n° 9** ENTENTE SSG 1 – VILLIERS FC 1
- Centre n° 10** ST BRICE FC 1 – GARGES FCM 1
ST BRICE FC 3 : Disqualifiée car présence de 4 nouveaux joueurs (Aaron N. – Mylann L. – Leny M. & Joris R.)
- Centre n° 11** OSNY FC 3 – EAUBONNE CSM 2
- Centre n° 12** SARCELLES AAS 1 – BRUYERES BERNES USM 1
- Centre n° 13** BEAUCHAMP AS 1 – ADAMOIS OL 2
ERMONT ACF 1 : Disqualifiée car présence de 3 nouveaux joueurs (Luka J. – Neyla E. & Gabriel I.)
- Centre n° 14** ST OUEU AS 1 – MERY MERIEL 1
- Centre n° 15** GOUSSAINVILLE FC 1 – ARGENTEUIL FC 1
MONTMORENCY FC 1 : Disqualifiée car présence de 4 nouveaux joueurs (Elijah L. – Lucas J. – Shahin K. & Noah L.)
- Centre n° 16** HERBLAY ES 1 – CHAMPAGNE SFC 1

2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX**ATTENTION**

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2024/2025

PLATEAU U8 Niveau 2 du 01 02 25

GONESSE RC : 2^{ème} appel de la feuille de centre récapitulative sur votre site n°6 à GARGES FCM

MONTMORENCY FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos U8 niveau 2 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°10 à MONTMORENCY FC

SOISY AM FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos U8 sur le site n°10 à MONTMORENCY FC

PONTOISIENNE JS : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos U8 niveau 2 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°12 à PONTOISIENNE JS





PERSAN US : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos U8 niveau 2 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°17 à PERSAN 03 US

FOSES FU : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos U8 sur le site n°17 à PERSAN 03 US.

PLATEAU U9 Niveau 2 du 01 02 25

MONTMORENCY FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos U9 sur le site n°9 à GOUSSAINVILLE FC

GONESSE RC : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos U9 sur le site n°9 à GOUSSAINVILLE FC

ARGENTEUIL RC : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos U9 niveau 2 et de la feuille de centre récapitulative sur votre site n°15 à RC ARGENTEUIL

BEZONS USO : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos U9 sur le site n°15 à RC ARGENTEUIL

SURVILLIERS AVENIR : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos U9 sur le site n°16 à ROISSY US

GARGES FCM : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos U9 sur le site n°18 à ST BRICE FC

2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE MATCHS

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2024/2025

CRITERIUM U10

VAUREAL FCM 21 & 22 : 2^{ème} appel feuilles de matchs n° 53043359 & 53043404 – critérium U10 2^{ème} phase du 15/02/25 contre ST OUEN AS 21 & 22

CRITERIUM U11

GONESSE RC 3 : 2^{ème} appel feuille de match n° 30164123 – critérium U11 2^{ème} phase du 15/02/25 contre ERMONT AMS 3

AMENDES

MARCOUVILLE CITY CPA : 1^{er} forfait non avisé de vos équipes 21 & 22 sur matchs n° 30149301 & 30149337 du 01/02/25 – critérium U10 phase 2 à GOUSSAINVILLE FC

Amende : 15€ x 2 = 30€

MONTSOULT BAILLET US : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 21 sur match n° 30148251 du 15/02/25 – critérium U10 phase 2 à FOSSES UF

Amende : 15€

BOUFFEMONT AC : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U7 du 25/01/25 sur votre site le n°6 à BOUFFEMONT malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission ;
Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances





Amende : 52€

BOUFFEMONT AC : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U7 du 25/01/25 sur votre site le n°6 à BOUFFEMONT malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission ++
Non-transmission de la feuille récapitulative du centre après 2 relances

Amende : 52€

FRANCONVILLE FC : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U7 du 25/01/25 sur le site n°11 à ERMONT AMS malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission ;
Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€

MONTMORENCY FC : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U7 du 25/01/25 sur votre site le n°18 à MONTMORENCY malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission ;
Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€

MONTMORENCY FC : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U7 du 25/01/25 sur votre site le n°18 à MONTMORENCY malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission ++
Non-transmission de la feuille récapitulative du centre après 2 relances

Amende : 52€

SOISY AM FC : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U7 du 25/01/25 sur le site n°18 à MONTMORENCY FC malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission ;
Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€

GOUSSAINVILLE FC : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U7 du 25/01/25 sur le site n°23 à ROISSY US malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission ;
Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€

VAUREAL FCM : Absence non excusée sur le plateau U7 du 07/12/24 – site n° 25 à SAINT OUEN AS.
Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H

Amende : 50 €

ARNOUVILLE FAS 21 & 22 : Non réception des feuilles de matchs n° 30149320 & 30149356 du 18/01/25 – critérium U10 phase 2 contre MARCOUVILLE CITY CPA 21 & 22 malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€ x 2 = 104€

ECOUEEN FC : Absence non excusée sur le centre n° 14 du Challenge U10 du 08/02/25 à GOUSSAINVILLE FC
Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H

Amende : 50€

PUISEUX LOUVRES FC 1 : Absence non excusée sur le centre n° 7 du Challenge U10 du 08/02/25 à JOUY FC
Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H

Amende : 50€

GOUSSAINVILLE FC : Absence non excusée des 2 personnes convoquées devant la Commission Foot Animation le 24/02/2025





Amende : 20€ x 2 = 40€

PUISEUX LOUVRES FC : Absence non excusée d'1 personne convoquée devant la Commission Foot Animation le 24/02/2025

Amende : 20€

MONTIGNY FC : Inscription sur feuille de présence d'un licencié non admis à participer eu égard à son âge – Challenge U10 du 08/02/25 – Centre n° 5 à St BRICE FC

Amende : 80€

ST BRICE FC : Inscription sur feuille de présence d'un joueur non licencié – Challenge U11 centre n° 8 à GARGES FCM

Amende : 120€

ANULATION D'AMENDES

BELLOY ST MARTIN ASC : Forfait non avisé de vos équipes 1 & 3 sur matchs n° 29708810 & 20708900 – critérium U10/U11 du 11/01/2025.

Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H

Amende : 50€ x 2 = 100€

VEXIN AS : 1^{er} forfait non avisé (hors délai) de vos équipes 21 & 22 sur matchs n° 30177828 & 30177856 - critérium U12 phase 2 du 18/01/25 à HERBLAY ES

Amende : 15€ x 2 = 30€

PARMAIN AC 1 : Non réception de la feuille de match n° 29702783 – critérium U10/U11 du 11/01/25 vs SOISY AM FC 6 malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission (2^{ème} appel du 20/01/25)

Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€

ECOUEEN FC : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 24 sur match n° 30178039 du 01/02/2025 – critérium U12 phase 2 contre BEAUCHAMP AS 23

Amende : 15 €

VILLIERS FC : Absence non excusée sur le plateau U9 du 18/01/25 – site n° 12 à THILLAY ESM Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H

Amende : 50 €

VILLIERS FC 22 – 23 & 24 : Non réception des feuilles de matchs n° 30157503 - 30157547 & 30157575 du 25/01/25 – critérium U10 phase 2 contre SARCELLES AAS 22 – 23 & 24 malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission.

Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€ x 3 = 156€

VILLIERS FC 2 : Non réception de la feuille de match n° 30174706 du 18/01/25 – critérium U11 phase 2 contre BEAUCHAMP AS 1 malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission.

Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€

GARGES FCM 2 & 3 : Non réception des feuilles de matchs n° 53049758 & 53049786 du 18/01/25 – critérium U13 phase 2 contre PERSAN US 1 & 2 malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission.

Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances





Amende : 52€ x 2 = 104€

ARGENTEUIL FC 4 : Non réception de la feuille de match n° 53049704 du 25/01/25 – critérium U13 phase 2 JOUY FC 2 malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission.

Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€

ENTENTE BEAUMONT MOURS 23 : Non réception de la feuille de match n° 30178035 du 25/01/25 – critérium U12 phase 2 contre ARGENTEUIL RC 24 malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission.

Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€

APPEL A CANDIDATURE

La commission est à la recherche de clubs qui souhaitent organiser les différentes finales départementales suivantes :

Festival Foot U13 le Samedi 5 Avril 2025

Challenge U10 & U11 le Samedi 17 Mai 2025

Coupe du Comité U12 le Jeudi 8 Mai 2025

Journée Nationale des Débutants le Samedi 14 Juin 2025 (toute la journée) et le
Dimanche 15 Juin 2025 (la matinée)

Prochaine Réunion Lundi 3 Mars 2025





COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION RESTREINTE DU 28 FEVRIER 2025

Présents

Assistants :

Excusés :

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.





INFORMATION

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.





RESULTATS CHALLENGES U10 & U11

Équipes qualifiées à l'issu du 2^{ème} Tour du Samedi 8 Février 2024
(A la suite d'une erreur administrative)
CHALLENGE U10

Centre n° 1	SARCELLES AAS 3 – CERGY PONTOISE FC 2
Centre n° 2	CERGY PONTOISE FC 1 – ADAMOIS OL 1 MONTMAGNY FC 2 : Disqualifiée car présence de 3 joueurs ayant participé aux tours précédents avec une autre équipe (Ismaël A. – Aaron C. & Islem Z.)
Centre n° 3	SOISY AM FC 1 – MONTIGNY FC 1 BELLOY ST MARTIN ASC 1 : Disqualifiée car présence de 3 nouveaux joueurs (Dayane V. – Valentin R. & Ilian B.)
Centre n° 4	VILLIERS FC 1 – VEXIN AS 1
Centre n° 5	ST BRICE FC 1 – ST BRICE FC 3 MONTIGNY FC 2 : Disqualifiée car présence de 3 nouveaux joueurs (Nadim A. – Mody B. & Matéo F) + présence d'un U11 (Nadim A.)
Centre n° 6	PERSAN US 1 – ST PRIX ES 1 ST BRICE FC 2 : Disqualifiée car présence de 7 nouveaux joueurs (Adam L. – Demba F. – Eliot B. Ahmed G ; Michaël T. – Loenn C.& Bakary K.)
Centre n° 7	ST LEU FC 1 – JOUY FC 1 PUISEUX LOUVRES FC 1 : Forfait non avisé
Centre n° 8	CORMEILLAIS ACS 2 – MONTMORENCY FC 1
Centre n° 9	ARGENTEUIL RC 1 – ARGENTEUIL RC 2
Centre n° 10	ECOUEEN FC 1 - DEUIL ENGHEN FC 1 FRANCONVILLE FC 3 : Disqualifiée car présence de 3 nouveaux joueurs (Yusuf C. – Nolan I. & Younes M.)
Centre n° 11	OSNY FC 1 – ERMONT AMS 1
Centre n° 12	ENTENTE SSG 1 – OSNY FC 2 DEUIL ENGHEN FC 2 : Disqualifiée car présence de 3 nouveaux joueurs (Anas B. – Kais H. & Robin L.) ROISSY US 1 : Disqualifiée car aucune feuille de présence ni feuille de jonglerie – pas de signature sur feuille récapitulative
Centre n° 13	ST LEU FC 2 – CHAMPAGNE SFC 1 VIARMES ASNIERES OL 1 : Disqualifiée car présence de 3 joueurs ayant participé aux tours précédents avec une autre équipe (Soy K. – Ayoub D. & Allan C.)
Centre n° 14	FRANCONVILLE FC 1 – GOUSSAINVILLE FC 1 ECOUEEN FC 2 : Forfait non avisé
Centre n° 15	COSMO TAVERNY 1 – ST OUEN AS 1
Centre n° 16	SARCELLES AAS 2 – HERBLAY ES 2





CHALLENGE U11

- Centre n° 1** SARCELLES AAS 2 – ARGENTEUIL RC 1
- Centre n° 2** CERGY PONTOISE FC 1 – GONESSE RC 2
- Centre n° 3** ERMONT AMS 1 – ENTENTE BEAUMONT MOURS 1
- Centre n° 4** GONESSE RC 1 – ARGENTEUIL RC 2
- Centre n° 5** ST LEU FC 1 – JOUY FC 1
- Centre n° 6** MARLY ES 1 – ST LEU FC 2
- Centre n° 7** ENTENTE BEAUMONT MOURS 1 – DEUIL ENGHIEU FC 1
MENCOURT AS 1 : Disqualifiée car présence de 3 nouveaux joueurs (Adam J. – Josias C. & Alma F.)
- Centre n° 8** GARGES FCM 2 – ST PRIX ES 2
ST BRICE FC 3 : Disqualifiée car présence d'1 joueur non licencié (Zacharia A.) + 3 nouveaux joueurs (Youness A. – Madj M. & Arsène B.)
- Centre n° 9** ENTENTE SSG 1 – VILLIERS FC 1
- Centre n° 10** ST BRICE FC 1 – GARGES FCM 1
ST BRICE FC 3 : Disqualifiée car présence de 4 nouveaux joueurs (Aaron N. – Mylann L. – Leny M. & Joris R.)
- Centre n° 11** OSNY FC 3 – EAUBONNE CSM 2
- Centre n° 12** SARCELLES AAS 1 – BRUYERES BERNES USM 1
- Centre n° 13** BEAUCHAMP AS 1 – ADAMOIS OL 2
ERMONT ACF 1 : Disqualifiée car présence de 3 nouveaux joueurs (Luka J. – Neyla E. & Gabriel I.)
- Centre n° 14** ST OUEN AS 1 – MERY MERIEL FC 1
- Centre n° 15** GOUSSAINVILLE FC 1 – ARGENTEUIL FC 1
MONTMORENCY FC 1 : Disqualifiée car présence de 4 nouveaux joueurs (Elijah L. – Lucas J. – Shahin K. & Noah L.)
- Centre n° 16** HERBLAY ES 1 – CHAMPAGNE SFC 1





APPEL A CANDIDATURE

La commission est à la recherche de clubs qui souhaitent organiser les différentes finales départementales suivantes :

Festival Foot U13 le Samedi 5 Avril 2025

Challenge U10 & U11 le Samedi 17 Mai 2025

Coupe du Comité U12 le Jeudi 8 Mai 2025

Journée Nationale des Débutants le Samedi 14 Juin 2025 (toute la journée) et le
Dimanche 15 Juin 2025 (la matinée)

Prochaine Réunion Lundi 3 Mars 2025





COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS FOOTBALL ANIMATION FÉMININE

RÉUNION DU 24 février 2025

Présents : MM. Huart – Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueuses licenciées - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U6F- U7F] – [U8F- U9F] - [U10F-U11F] - [U12F-U13F]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL par le responsable du centre.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents, sauf après un appel.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition.





L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn

U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment remplie sera recevable.

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant match »

RAPPEL PLATEAUX

La commission rappelle à tous les présidents de club, que les enfants qui participent physiquement aux différentes rencontres doivent impérativement être licenciés.

La commission se réserve le droit de modifier le lundi précédent, le nombre d'équipes devant participer aux différentes compétitions en fonction des effectifs ayant une licence valide.

Toutes les feuilles récapitulatives de plateau et feuilles de présence des clubs doivent impérativement être déposées dans FAL par le club recevant.

Si un club visiteur oublie de laisser sa feuille de présence lors de son déplacement, il doit impérativement la déposer dans FAL le jour même afin d'éviter l'amende pour non-transmission.

La commission demande également à chaque club recevant d'indiquer dans FAL l'absence d'équipes ou clubs ainsi que l'absence de feuilles de présence.

En cas de défaillance d'un club recevant, les clubs adverses doivent impérativement déposer leur feuille de présence dans FAL dès le 1er appel de feuille de présence dans le PV

La commission rappelle que toute annulation de plateau reçue le lundi avant 15h permettra de replacer les clubs sur d'autres centres et donner l'occasion aux enfants de jouer.

Conformément à l'annexe financière, toutes les annulations de plateau reçues après le jeudi midi, donneront lieu à une amende pour le club recevant de 100€ pour Absence du club organisateur d'un plateau.

De même les clubs qui préviennent du forfait de toutes leurs équipes après le Jeudi midi, seront pénalisés également d'une amende de 52€ pour absence non excusée d'un club sur un plateau.

PLATEAUX U7F ET U9F

DATES ET LIEUX DES CENTRES

- PLATEAU 1 : 12 OCTOBRE 2024 –U9F, ESSG/SOISY – BRUYERES BERNES USM (reporté le 08/02/2025)
- PLATEAU 2 : 16 NOVEMBRE 2024 –U9F, MERY-MERIEL FC ; U7F, FOSSES.
- PLATEAU 2 : 07 DECEMBRE 2024 –U9F, FRANCONVILLE FC ; (Nouvelle heure : 11h00)
- PLATEAU 3 : 14 DECEMBRE 2024 – U9F, TAVERNY COSMO – ERMONT AMS ; U7F, CERGY
- PLATEAU 4 : 25 janvier 2025 – U9F, GONESSE RC, ESSG/SOISY ; U7F, ESSG/SOISY
- PLATEAU 1 : 08 FEVRIER 2025 – U9F, Ent BEAUMONT-MOURS, **Annulé**
- PLATEAU 5 : 08 MARS 2025 – U7F et U9F, Ent BEAUMONT-MOURS
- PLATEAU 6 : 29 mars 2025 - U7F et U9F, ST PRIX ES
- PLATEAU 7 : 17 MAI 2025 – U7F et U9F, BRUYERES-BERNES USM



**Rappel :**

La feuille de présence est l'équivalent d'une feuille de match elle doit être remise complétée au responsable du plateau **avant** le début des épreuves.

Elle engage la responsabilité du responsable de l'équipe et du responsable du plateau.
Un incident au cours d'un plateau impliquant une joueuse absente d'un document officiel peut avoir de graves conséquences.

Nous n'accepterons plus de feuille de présence hors l'envoi du responsable du plateau, elle sera considérée comme non transmission de la feuille de présence

La feuille de plateau doit rapporter tout événement survenu au cours du plateau ; (absence d'équipe ou club, blessure de joueuse, etc....)

RAPPEL :

L'heure indiquée dans FAL et footclub correspond au début des épreuves ; les équipes doivent se présenter 30 minutes avant cette heure.

RAPPEL AUX CLUBS

Rappel à toutes les équipes évoluant en **U13F avenir phase2** ; elle fait l'objet d'une **couverture par des jeunes arbitres officiels en apprentissage**.

A ce titre, ils sont **désignés par la CDA** sur les rencontres et accompagnés par un **observateur**.

Nous vous demandons donc de leur réserver le meilleur accueil possible et les aider dans la réalisation du protocole de match (avant, pendant et après) :

- **La vérification des licences** (garanti la sécurité des pratiquants.)
- **Pause coaching de 2 minutes** au milieu de chaque période
- **Arbitrage à la touche par les remplaçantes** (15 minutes maxi par joueur)
- **Utilisation de la FMI**
- **Zones techniques**

Comptant sur votre compréhension et bonne collaboration,

Ces dispositions sont extensibles aux U13F poules A, B, C ; hors arbitrage par un jeune arbitre désigné par la CDA.

Rappel à tous les clubs :

La feuille de match papier est le support de dépannage que vous devez remplir avec tous les renseignements se rapportant au match (n° de match, lieu...) recto-verso en cas de défaillance technique de la FMI, sans oublier le motif de non-utilisation de la FMI dans la case « réserve d'avant match »

COURRIERS CLUBS**DEUIL ENGHEN FC**

Mail du 24/02/25

Nous avons pris note du report de la rencontre U11F de la journée 2 contre Cergy Pontoise FC 1

Le match sera remis au 22/03/25

L'appel à feuille de match a été supprimé



**FESTIVAL U9F**

Rappel aux clubs : Vous êtes obligés de venir avec les maillots du pays que vous représentez.

Prochaine journée le 22 mars 2025 en extérieur

EPREUVE EXTERIEUR

- L'épreuve se déroulera à Bruyères sur Oise le 22 mars 2025

MODIFICATIONS – DATES – HORAIRES - LIEUX**01mars 2025****GONESSE RC 1**

Mail du 07/02/25

U11F-poule A

Journée 2, match 3019072 du 08/02/25 contre FRANCONVILLE FC 1

Changement de date

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

08 mars 2025**U7F****FOSES FU et ESSG/SOISY AM FC**

Information commission féminine

Vos équipes ont été ajoutées au plateau U9F à Ent BEAUMONT-MOURS (voir FAL)

Stade Gilles Degenève, Avenue du président Wilson, Beaumont sur Oise

15 mars 2025**ST PRIX ES 1**

Footclub du 31/01/25

U13F-poule A

Journée 3, match 3019472 contre ARGENTEUIL RC 1

Nouvel horaire : 11h00

29 mars 2025**U7F- U9F****Plateau 6 - St PRIX ES**

Information commission féminine

Changement de date

FOSES et ESSG/SOISY AMFC

Vos équipes U7F ont été ajoutées au plateau U9F à ST PRIX ES (voir FAL)

Complexe sportif Christian Dusfresne , 27 rue Pasteur et Victor Hugo, St Prix

Stade Georges Glatigny, 27 rue Pasteur et Victor Hugo, St Prix

RENCONTRES REPORTEES

08 mars 2025 par la commission féminine

FESTIVAL U13F, 2^{ème} TOUR le 08 mars 2025

CENTRE N°1

DEUIL-ENGHIEN FC

Début des épreuves 9h30





Stade Alain Mimoun, rue Guynemer, Deuil la barre
DEUIL-ENGHIEU FC 1, ARGENTEUIL RC 1, ESSG/SOISY AM FC1, ESSG/SOISY AM FC 2

22 mars 2025 par la commission féminine

ESSG/SOISY AM FC 1

U13F Avenir

Journée 2, Match 30555097 du 08/03/2025 contre ST BRICE FC 1

ARGENTEUIL RC 1

U13F Poule A

Journée 2, Match 30119465 du 08/03/2025 contre ESSG/SOISY AM FC 2

ESSG/SOISY AM FC 2

U13F Poule A

Journée 2, Match 30119465 du 08/03/2025 contre ARGENTEUIL RC 1

DEUIL-ENGHIEU FC 1

U13F Poule B

Journée 2, Match 53124276 du 08/03/2025 contre FOSSES FU 1

DEUIL-ENGHIEU FC 1

U11F Poule B

Journée 2, Match 30119129 du 08/02/2025 contre CERGY PONTOISE FC 1

APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE

U9F

GONESSE RC

1^{er} appel le 27/01/25 : feuille de plateau et les feuilles de présence de : Gonesse RC, Adamois OL, Bruyères-Bernes USM, Ermont AMS, Franconville FC, St Prix ES

2^{ème} appel le 03/02/25 : feuille de plateau et les feuilles de présence de : Gonesse RC, Adamois OL, Bruyères-Bernes USM, Ermont AMS, Franconville FC, St Prix ES

3^{ème} appel le 10/02/25 : feuille de plateau et les feuilles de présence de : Gonesse RC, Adamois OL, Bruyères-Bernes USM, Ermont AMS, Franconville FC, St Prix ES

4^{ème} appel le 17/02/25 : feuille de plateau et les feuilles de présence de : Gonesse RC, Adamois OL, Bruyères-Bernes USM, Ermont AMS, Franconville FC, St Prix ES : **Amende 52€**

GONESSE RC

1^{er} appel le 03/02/25 copie feuille de présence du plateau du 25/01/2025 à GONESSE RC

2^{ème} appel le 10/02/25 copie feuille de présence du plateau du 25/01/2025 à GONESSE RC

3^{ème} appel le 17/02/25 copie feuille de présence du plateau du 25/01/2025 à GONESSE RC

FRANCONVILLE FC

1^{er} appel le 03/02/25 copie feuille de présence du plateau du 25/01/2025 à GONESSE RC

2^{ème} appel le 10/02/25 copie feuille de présence du plateau du 25/01/2025 à GONESSE RC

3^{ème} appel le 17/02/25 copie feuille de présence du plateau du 25/01/2025 à GONESSE RC

U11F - Phase 2

DEUIL-ENGHIEU FC1

U11F poule B

Journée 2, Match 30119129 du 08/02/2025 contre CERGY-PONTOISE FC 1





Pas de FMI

1^{er} appel le 10/02/25

2^{ème} appel le 17/02/25

ARGENTEUIL RC1

U11F poule B

Journée 2, Match 30119131 du 08/02/2025 contre ST BRICE FC 1

Pas de FMI

1^{er} appel le 10/02/25

2^{ème} appel le 17/02/25

AMENDES

GROSLAY FC

Festival U13F du 08/02/25 centre 4 à Groslay

Inscription sur la Feuille de Match d'un licencié non admis à participer eu égard à son âge (ex : sur-classement non autorisé) **80€**

CHALLENGE U11F

CENTRE 1 à ERMONT

CLASSEMENT DU 2^{ème} Tour du 01/02/25

1. ERMONT AMS 1 (en attente de procédure)
2. CERGY PONTOISE FC 1 (en attente de pro cédure)
3. ENTENTE BEAUMONT MOURS 1 (en attente de procédure)

ERMONT AMS 1

Le club d'Ermont AMS doit justifier de la participation de la joueuse **ABIGAELE COLY licence n° 9604076009** U11F à des rencontres de sa catégorie d'âge (**article 11 du règlement de l'épreuve**) - Si des filles ont jouées en garçons merci de fournir la liste des rencontres et les filles concernées par matchs. Rappel chaque feuille manquante est considérée comme une non-participation à la rencontre.

Le club d'Ermont AMS à jusqu'au lundi 18/03/25 pour fournir ces justificatifs, au-delà la commission foot animation féminine disqualifiera l'équipe d'ERMONT AMS 1

CERGY PONTOISE FC

Le club de CERGY PONTOISE FC doit justifier de la participation des joueuses suivantes à 50% des rencontres de leur catégorie d'âge (**article 11 du règlement de l'épreuve**) – 1 seules filles présente au 2^{ème} tour a joué en critérium féminin. Si des filles ont jouées en garçons merci de fournir la liste des rencontres et les filles concernées par matchs. Rappel chaque feuille manquante est considérée comme une non-participation à la rencontre.

RODDES 9604512338

NKWENTIFOR 9603519884

LUMUMBA 9603918796

DAHBI 9604512741

SANDRE 99604529420

MANE 9605078378

RAMDANE 9603558020

ORMANI 9604324865

Le club de CERGY PONTOISE FC à jusqu'au lundi 18/03/25 pour fournir ces justificatifs, au-delà la commission foot animation féminine disqualifiera l'équipe de CERGY PONTOISE FC 1

ENTENTE BEAUMONT MOURS

Le club de l'entente Beaumont Mours doit justifier de la participation de la joueuse suivante à 50% des rencontre de sa catégorie d'âge (**article 11 du règlement de l'épreuve**) – Uniquement 1 FMI du 01/10/25 au 08/02/25 – absences de feuilles de match, si des filles ont jouées en garçons merci de fournir la liste des rencontres et filles





concernées par matchs. Rappel chaque feuille manquante est considérée comme une non-participation à la rencontre. Si des filles ont jouées en garçons merci de fournir la liste des rencontres et les filles concernées par matchs.

SADI DIATELU 9604918731

Le club de EBM à jusqu'au lundi 18/03/25 pour fournir ces justificatifs, au-delà la commission foot animation féminine disqualifiera l'équipe de EBM 1

CENTRE 2 à SARCELLES

CLASSEMENT DU 2^{ème} Tour du 01/02/25

- 1 SARCELLES AAS 1 (**disqualifié**)
- 2 FRANCONVILLE FC 1 (**Qualifiée**)
- 3 ST BRICE FC 1 (**Qualifiée**)

SARCELLES AAS

Disqualification de l'équipe de SARCELLES AAS 1 pour non-respect du règlement.

Article 11 de l'épreuve - l'équipe de sarcelles AAS 1 à rajouté 3 nouvelles joueuses n'ayant pas pris part au tour 1 du 16/11/25 pour 2 autorisées.

FONTAINE 9603522162

IKHLEF 9603150331

DOUMBIA 9604636098

CENTRE 3 à ARGENTEUIL

CLASSEMENT DU 2^{ème} Tour du 01/02/25

- 1 COSMO TAVERNY 1 (**Qualifiée**)
- 2 GONESSE RC 1 (**disqualifiée**)
- 3 ARGENTEUIL FC 1 (**Qualifiée**)

GONESSE RC 1

Disqualification de l'équipe de GONESSE RC 1 pour non-respect du règlement.

Article 11 de l'épreuve - l'équipe de GONESSE RC 1 à rajouté 3 nouvelles joueuses n'ayant pas pris part au tour 1 du 16/11/25 pour 2 autorisées.

TANDIAN 9603707828

SANTOS 9604557640

NACERI 9604001148

CENTRE 4 à MERY

CLASSEMENT DU 2^{ème} Tour du 01/02/25

- 1 ENTENTE ESSG/SOISY 2 (**en attente de procédure**)
- 2 MRY MERIEL FC 1 (**Qualifiée**)
- 3 HERBLAY ES 1

ENTENTE ESSG/SOISY 2

Le club de l'Entente ESSG/SOISY doit justifier de la participation des joueuses suivantes à 50% des rencontres de sa catégorie d'âge (**article 11 du règlement de l'épreuve**) – Uniquement 4 FMI pour les 2 équipes engagées en critérium du 01/10/24 au 01/10/25 – absences de feuilles de match, chaque feuilles manquantes est considéré comme une non-participation des filles au dites rencontres. Si des filles ont jouées en garçons merci de fournir la liste des rencontres et les filles concernées par matchs.

MARIE SAINTE 960124861

Le club de ESSG/SOISY à jusqu'au lundi 18/03/25 pour fournir ces justificatifs, au-delà la commission foot animation féminine disqualifiera l'équipe de ESSG/SOISY 2





FESTIVAL U13F

CENTRE 1 à DEUIL LA BARRE

CLASSEMENT DU 2^{ème} Tour du 08/03/25 (reporté au 08/03/25)

DEUIL ENGHEN FC 1 – GONESSE RC 1 – ENTENTE ESSG/SOISY 1 – ENTENTE ESSG/SOISY 2

- 1
- 2
- 3
- 4

CENTRE 2 à GARGES LES GONESSE

CLASSEMENT DU 2^{ème} Tour du 08/02/25

- 1 SARCELLES AAS 1 (en cours de procédure)
- 2 ERMONT AMS 1 (Qualifiée)
- 3 GARGES FCM 1
- 4 SARCELLES AAS 2 (disqualifiée)

SARCELLES AAS 2

Disqualification de l'équipe de SARCELLES AAS 2 pour non-respect du règlement.

Article 11 de l'épreuve - l'équipe de SARCELLES AAS 2 a rajouté 7 nouvelles joueuses n'ayant pas pris part au tour 1 du 14/12/24 pour 2 autorisées.

BARADJI 9603885784

ARAB 9603393541

OMER 9604713619

OUARHOU 9602290451

TAGHI 9603908066

DORMOIS FERTG 9604633110

JUSTIN 9604636107

SARCELLES AAS 1

Le club de l'Entente SARCELLES AAS doit justifier de la participation des joueuses suivantes à 50% des rencontres de sa catégorie d'âge (**article 11 du règlement de l'épreuve**)

Absences de feuilles de match, chaque feuilles manquantes est considérée comme une non-participation des filles au dites rencontres. Si des filles ont jouées en garçons merci de fournir la liste des rencontres et les filles concernées par matchs.

REJEB 9603701550

KARAMOKO 9604219721

REBOUH 9604487958

SAID HOUSSENE 9603242001

Le club de SARCELLES AAS à jusqu'au lundi 18/03/25 pour fournir ces justificatifs, au-delà la commission foot animation féminine disqualifiera l'équipe de SARCELLES AAS 1

GARGES FCM 1

Le club de l'Entente GARGES FCM doit justifier de la participation des joueuses suivantes à 50% des rencontres de sa catégorie d'âge (**article 11 du règlement de l'épreuve**)

Absences de feuilles de match, chaque feuilles manquantes est considérée comme une non-participation des filles au dites rencontres. Si des filles ont jouées en garçons merci de fournir la liste des rencontres et les filles concernées par matchs.

COUDAIR 9603704803

Le club de GARGES FCM à jusqu'au lundi 18/03/25 pour fournir ces justificatifs, au-delà la commission foot animation féminine disqualifiera l'équipe de GARGES FCM 1





CENTRE 3 à ST BRICE

CLASSEMENT DU 2^{ème} Tour du 08/02/25

- 1 ST BRICE FC 1 (Qualifiée)
- 2 COSMO TAVERNY 1 (Qualifiée)
- 3 ST OUEN L'AUMONE AS 1
- 4 ENTENTE BEAUMONT MOURS 1 (disqualifié)

ENTENTE BEAUMONT MOURS 1

Disqualification de l'équipe de EBM 1 pour non-respect du règlement.

Article 11 de l'épreuve - l'équipe de EBM 1 a rajouté 5 nouvelles joueuses n'ayant pas pris part au tour 1 du 14/12/24 pour 2 autorisées.

MOLDOVAN 9604862158

MAKAYA 9604927583

DIAWARA 9605117137

CHAGMA 9605081660

LOPES GONCALVES 9604873090

CENTRE 4 à GROSLAY

CLASSEMENT DU 2^{ème} Tour du 08/02/25

- 1 CERGY PONTOISE FC 1 (Encours de procédure)
- 2 ERAGNY AS 1
- 3 HERBLAY ES 1
- 4 GROSLAY FC 1 (disqualifié)

Il est rappelé que l'ensemble des éducateurs et dirigeants sur la feuille de match sont responsables du respect des procédures, de la sécurité et des règlements à appliquer. Le club de GROSLAY FC a fait jouer une **U9F** malgré le contrôle des licences OBLIGATOIRES, de se fait RAPPEL à l'ordre des clubs **Herblay ES 1, Cergy Pontoise FC 1, Eragny FC 1**. Les clubs seront sanctionnés par une amende en cas de récidive
Amendes au club de Groslay selon l'annexe financière 24/25, voir onglet « Amendes » plus haut

GROSLAY FC

Disqualification de l'équipe pour avoir fait jouer une U9F lors d'une rencontre officielle U13F

Joueuse GUNES SELENA 9604447777

CERGY PONTOISE FC 1

Le club de CERGY PONTOISE FC doit justifier de la participation des joueuses suivantes à 50% des rencontres de sa catégorie d'âge (**article 11 du règlement de l'épreuve**)

Absences de feuilles de match, chaque feuilles manquantes est considérée comme une non-participation des filles au dites rencontres. Si des filles ont jouées en garçons merci de fournir la liste des rencontres et les filles concernées par matchs.

BARI 9602702655

MARIE LOUISE 9603640462

MOUAOUYA 9603404161

JAYE 9603740052

MERIZAK 9603576026

LEMIA 9603615866

LONGELE MANGAYA 9603728669

MBO 9602982265

LERDU 9604848134

NAKUNTUNGU 9603715631

GARY 9604569126

SEDDAK 9603986440

Le club de CERGY PONTOISE FC à jusqu'au lundi 18/03/25 pour fournir ces justificatifs, au-delà la commission foot animation féminine disqualifiera l'équipe de CERGY PONTOISE FC 1





COMMISSION FMI

Réunion électronique du 27 Février 2025

Présents : Mmes CHAKRI – ESCROIGNARD
MM. DIAZ – GARCIA DANTAS – MACINA - PLASSART

Assiste : Mme AKCA

INFORMATIONS

RAPPEL ARTICLE 44.4

Au cours de la saison, l'équipe considérée (par la Commission Départementale compétente) comme responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1ère non-utilisation : **avertissement**
- En cas de 2ème non-utilisation : **amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF.**
- Pour toutes les non-utilisations suivantes : **match perdu par pénalité**, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

CAS DE NON-UTILISATION DE LA FMI

En cas de non-utilisation de la FMI, les deux clubs doivent informer le district par leur mail officiel, en détaillant les raisons de cette absence. À défaut de communication, la commission considérera **le club recevant** comme responsable et pourra le sanctionner pour la non-transmission ou la non-utilisation de la FMI.

RÉPONSES ATTENDUES – DOCUMENT A REMPLIR

En cas de non-utilisation de la FMI durant votre rencontre, le club recevant se doit de remplir le document "Non-utilisation de la FMI" récupérable sur le site du DVOF dans la rubrique "Documents - FMI".

Le remplissage des informations se fait directement sur le document. Une fois rempli, ce dernier est à retourner à l'adresse suivante Secretariat@district-foot95.fff.fr

- 1) Se rendre sur le document : [0eda3d78b74559c3ba5dbefd14850d8e.pdf](#)
- 2) Sur IOS : Cliquez sur l'onglet "partager" en bas de votre smartphone (sous la barre de lien) puis descendez pour sélectionner "annoter". Une fois terminé, appuyez sur "OK" puis enregistrez le document afin de le transmettre au DVOF.
- 3) Sur Android : à l'ouverture du document vous allez être redirigé sur un logiciel vous permettant de remplir les informations demandées. Enregistrez le document afin de le transmettre au DVOF.

Veillez à nous indiquer précisément les problèmes rencontrés sur la FMI lors de sa non-utilisation afin que nous puissions vous aider au mieux (captures d'écrans, descriptions claires...).

Voici la liste des matchs de la semaine passée pour lesquels nous avons observé une absence de transmission de FMI et pour lesquels nous n'avons pas eu d'informations ni de retour du document "Non-utilisation de la FMI" de la part du club recevant.





AVERTISSEMENTS FMI SEMAINE 17/02 -23/02

CHAMPIONNAT FOOT A 11

AVERTISSEMENT CORMEILLAIS A.C.S.

CORMEILLAIS A.C.S. 11 – EZANVILLE ECOUEN US 11

Critérium Plus de 55 ans – Poule B

Match n°28430664 du 23/02/2

AVERTISSEMENT ERAGNY FC

ERAGNY FC 1 – ST LEU 95 SFC 1

Coupe du Val d'Oise Crédit Mutuel Anciens

Match n°53047685 du 23/02/25

FUTSAL

AVERTISSEMENT COMBO FUTSAL

COMBO FUTSAL 1 – PARMAN FUTSAL A.S. 1

Futsal D1

Match n°28913514 du 22/02/25

COURRIERS CLUBS

COMBO FUTSAL

Mail du 26/02

Pris connaissance de votre mail nous informant d'un problème de tablette lors de la réalisation de la FMI. Nous vous encourageons à développer davantage la raison du problème afin que nous puissions vous aider au mieux.

GONESSE R.C.

Mail du 26/02

Pris connaissance de votre mail justifiant l'absence de FMI dû au fait que l'éducateur U11 de **ERMONT AM. S.** ne disposait pas d'utilisateurs footclubs.

RAPPEL

L'utilisation de la Feuille de Match Informatisée (FMI) est obligatoire pour toutes les compétitions féminines et masculines, à l'exception des catégories U6, U7, U8 et U9, ainsi que pour les coupes et challenges du Foot Animation.

OBLIGATIONS DU CLUB RECEVANT

Le club recevant doit fournir une tablette fonctionnelle pour établir la FMI. Cette tablette doit rester opérationnelle durant toute la rencontre, y compris pour les formalités d'après-match (jusqu'à la transmission du match). En cas de défaillance ou d'absence de tablette, le club recevant s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à la perte du match.





UTILISATEURS FOOTCLUBS

Chaque éducateur doit impérativement disposer de codes Footclubs fonctionnels afin de faciliter l'utilisation de la tablette. Si la plateforme Footclubs vous indique que le nombre de création d'utilisateurs est limité, vous devez appeler la ligue afin de faire augmenter votre nombre de création.

CONNEXION ET APPLICATION

L'application « Feuille de Match » ne peut être utilisée qu'avec un réseau Wi-Fi, que ce soit via un partage de connexion ou un réseau local. Les signatures ainsi que les transmissions des compositions peuvent se faire sans connexion. En revanche, le chargement des données ainsi que la transmission du match nécessitent une connexion.

DÉLAIS DE RÉCUPÉRATION DES DONNÉES DU MATCH

- **Pour une rencontre se déroulant le dimanche :**
 - Le club visiteur doit récupérer les données avant le samedi 12h.
 - Le club recevant doit les récupérer après 14h le samedi et au plus tard 1h20 avant l'heure du coup d'envoi.
- **Pour une rencontre se déroulant un samedi ou un autre jour de la semaine :**
 - Le club visiteur doit récupérer les données la veille de la rencontre.
 - Le club recevant doit les récupérer le jour de la rencontre, au plus tard 1h30 avant l'heure du coup d'envoi.

TRANSMISSION DE LA FMI

Le club recevant doit obligatoirement transmettre la Feuille de Match Informatisée le jour de la rencontre, et ce, avant minuit.

ACHAT TABLETTE

En cas d'absence ou d'insuffisance de tablette au sein de votre club, vous avez la possibilité de vous rapprocher du District en envoyant un courriel officiel afin de vous en procurer une. **Le coût d'une tablette est de 95€.**

ATTENTION

Chaque semaine nous prenons note des manquements d'utilisation/ transmission de FMI de chaque club et comptons vos manquements. Nous prenons également note de toutes vos utilisations correctes, vos demandes de formation ainsi que vos mails d'informations. **Le District s'engage à vous accompagner tout au long de la saison afin de s'assurer que le club utilise la FMI pour l'ensemble de ses matchs.**

